

Rapport sur l'activité de la Fédération syndicale internationale

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **14 (1922)**

Heft 9

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE

~~~~~ SUISSE ~~~~~

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an  
Pour l'Étranger: Port en sus  
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

**Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne**  
Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366  
◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ Parait tous les mois ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

o Expédition et administration: o  
Imprim. de l'Union, Berne  
o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

**SOMMAIRE:**

Pages

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Rapport sur l'activité de la Fédération syndicale internationale . . . . . | 69 |
| 2. Au sujet du problème des chômeurs . . . . .                                | 70 |
| 3. Politique sociale . . . . .                                                | 71 |

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| 4. Notes . . . . .                                   | 72 |
| 5. Dans les fédérations suisses . . . . .            | 73 |
| 6. Au Bureau international du travail . . . . .      | 74 |
| 7. Mouvement syndical international . . . . .        | 75 |
| 8. Situation du chômage à fin juillet 1922 . . . . . | 76 |

## Rapport sur l'activité de la Fédération syndicale internationale

La Fédération syndicale internationale rapporte sur son activité dans les années 1919, 1920, 1921 en une forte brochure de 128 pages. Nous extrayons de cet intéressant rapport les faits que voici:

Les centrales syndicales nationales des pays suivants sont affiliées à la F.S.I. à fin 1921: Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, France, Grèce, Grande-Bretagne, Italie, Yougoslavie, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Autriche, Pologne, Suède, Suisse, Espagne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Canada, Argentine, Pérou, Amérique du Sud, soit celles de 25 pays avec un effectif total de 23,904,000 membres.

Les principales associations syndicales d'Europe, à l'exception de la Russie, sont donc affiliées. Quant à l'Amérique, malgré sa participation au congrès constitutif d'Amsterdam, elle reste à l'écart. Il en est de même des syndicats australiens.

Le rapport donne les raisons de l'abstention des Américains. Des correspondances échangées entre le bureau de la F.S.I. et Gompers, président de la Fédération américaine, il ressort que les cotisations sont trouvées par elle trop élevées (25 fr. pour 1000 membres et par an), et qu'elle craint d'autre part pour son autonomie en donnant son adhésion.

Le travail de la F.S.I. est devenu si considérable depuis son début, que le bureau d'Amsterdam occupe maintenant 40 personnes et qu'il fallut faire l'acquisition de deux maisons pour y installer les bureaux nécessaires. Le bureau se subdivise en différents services: Correspondance, traduction, édition d'une revue et d'un service de presse. Ces dernières paraissent en français, anglais et allemand et sont distribuées dans le monde à plus de 1000 exemplaires.

Une des activités essentielles du bureau consiste à maintenir les relations avec les secrétariats professionnels internationaux, parmi lesquels 29 adhèrent à la F.S.I. Le bureau était composé durant le dernier exercice de cinq collègues. Appleton (Angleterre) fut le 1er président; sa fonction n'était pas permanente. Il résilia sa fonction à fin 1920 déjà parce qu'il n'était pas d'accord avec la tactique de la F.S.I. Il écrivit dans sa lettre de démission: « Si j'avais su que mon élection à la présidence devait impliquer pour moi la reconnaissance du socialisme, ou de n'importe quel autre « isme », j'aurais refusé énergiquement cette nomination. » Nous ne citons ces lignes que pour montrer combien il serait

erroné que de vouloir donner quelle estampille de parti politique que ce soit à notre mouvement syndical.

Appleton fut remplacé à la présidence par Thomas, le leader anglais des cheminots. Le bureau comprenait en outre des deux secrétaires Oudegeest et Fimmen les camarades Jouhaux (Paris), et Mertens (Bruxelles). Il s'est réuni, en moyenne, une fois par mois. Le comité formé du bureau et d'un représentant pris dans neuf pays différents, fut convoqué deux fois par an pour traiter les affaires de l'Internationale. Cette institution est évidemment lourde à manier et coûte cher; mais il n'est guère possible, dans les circonstances actuelles, de constituer un bureau uniquement de camarades pris dans un seul pays. Il lui manquerait l'autorité nécessaire pour trancher des questions parfois fort délicates.

Une des activités essentielles de la F.S.I. se déploya dans le domaine de la législation du travail. Les clauses du chapitre 13 du traité de Versailles a placé cette importante question au premier plan des préoccupations ouvrières. Elles sont issues des décisions de la Fédération syndicale internationale prises dans ses congrès internationaux de Leeds 1916, Berne 1917 et 1919. Ce chapitre 13 est devenu en quelque sorte une charte du travail qu'il faut défendre de toute la force dont nos organisations syndicales sont capables.

C'est ainsi qu'une des premières tâches de la F.S.I. fut de préparer la conférence de Washington de telle sorte que celle-ci devait réunir tous les principaux pays industriels. Ce qui fut très difficile du fait que l'Entente voulait en exclure les Centraux, bien que ces pays possédassent la législation ouvrière la plus avancée.

Aussi, on peut dire que ce fut un gros succès pour le bureau de la F.S.I. que d'obtenir, grâce à la solidarité internationale qui s'était affirmée à nouveau entre les organisations ouvrières de tous les pays, que les pays centraux fussent invités, alors même que ces invitations parvinrent trop tard pour qu'on en put tenir compte pratiquement à cette première conférence. Depuis, ces pays participèrent à toutes les conférences internationales du travail, qui eurent lieu après Washington, en 1919, qui fut la première, à Gênes, en 1920, et à Genève, en 1921.

Le résultat pratique le plus considérable fut l'adoption à la conférence de Washington de la convention sur la semaine de 48 heures. Depuis, l'opposition patronale n'a fait que grandir contre toute législation sociale internationale, et peu de pays mettent de la bonne volonté à ratifier ces conventions.

Les représentants de la F.S.I. au Bureau international du travail et aux conférences internationales du travail durent de plus en plus se servir de ces

institutions comme tribune de propagande pour les revendications de la classe ouvrière dans le domaine de la législation sociale et de l'économie sociale.

Au début de 1920, les ouvriers de la Hongrie, victimes de la terreur blanche, demandèrent l'intervention de la F. S. I. Le bureau examina la possibilité d'organiser le boycott contre ce pays. Avant que le boycott ne soit déclenché, le bureau de la F. S. I. fit, à la demande du gouvernement hongrois, une enquête sur la situation dans ce pays, qui confirma la réalité des plaintes de nos camarades hongrois.

Une protestation adressée au « Conseil suprême » restant sans effet, le boycott fut déclenché le 20 juin 1920.

Ce fut la première tentative de grande envergure mettant à l'épreuve la solidarité internationale. Il est possible que l'on en présuma pas suffisamment les immenses difficultés qu'elle devait rencontrer dans l'application. Toute la charge de son exécution reposa sur la classe ouvrière de l'Autriche déjà affaiblie par la misère et la faim. Il ne lui fut pas possible de mener complètement à bonne fin cette lourde tâche. Toujours est-il qu'il en résulta un splendide succès moral. Le boycott fut arrêté le 8 août.

Une deuxième action internationale fut organisée pour empêcher le transport des munitions destinées à la Pologne en guerre avec la Russie. L'action était engagée en Belgique, en Allemagne, en Tchécoslovaquie et en Angleterre, quand le bureau de la F. S. I. décida le 19 août 1920 de l'unifier. La direction en fut cependant remise à la Fédération internationale des transports. Le résultat en fut incontestablement plus tangible que celui du boycott de la Hongrie. Les négociations de paix mirent fin à ce mouvement.

Le rapport s'étend aussi sur l'action de secours en faveur de la population ouvrière de Vienne. Des souscriptions dans ce but furent organisées en Belgique, en Angleterre, en Italie, en Suède, au Danemark, en France, au Luxembourg, en Allemagne, en Hollande et en Norvège. La Suisse ayant déjà organisé une action de secours en propre, ne participa pas à celle de la F. S. I.

L'action de secours en faveur de la Russie fait l'objet également d'une communication dans ce rapport. La presse en donne les résultats au fur et à mesure.

A la fin de l'exercice compris dans le rapport, l'action de la F. S. I. lancée sous le mot d'ordre « guerre à la guerre » prend une importance grandissante. Le congrès de Rome en fit l'un des points essentiels de son ordre du jour. Le prochain rapport reviendra plus amplement sur cette question.

La position de la F. S. I. à l'égard des Internationales socialistes est également mentionnée dans ce rapport.

La première tentative d'amener une entente entre la Deuxième Internationale et l'Union internationale des partis socialistes date de mars/avril 1921, immédiatement après la conférence des réparations de Londres. Elle avait pour but de faire prendre une décision commune sur ce problème. Cette tentative échoua. Toutefois, la F. S. I., la Deuxième Internationale et l'Union des partis socialistes prirent séparément des décisions identiques.

La Fédération syndicale internationale prit également position sur la question de la reconstruction de l'Europe. Les menaces d'occupation du territoire de la Ruhr donnèrent l'occasion de procéder à une enquête sur la situation de ce territoire afin de renseigner exactement l'opinion publique du monde entier. Des enquêtes identiques eurent lieu en Haute-Silésie et dans le territoire de la Sarre.

La F. S. I. avait encore l'intention d'envoyer une

délégation en Russie pour y étudier la situation. Le projet n'eut pas de suite, la commission d'étude du B. I. T., à laquelle elle voulait se joindre, n'ayant pas été admise à pénétrer en Russie.

Le rapport cite aussi l'échange de lettres et de télégrammes entre la F. S. I. et le gouvernement russe au sujet de la guerre avec la Pologne, ainsi que ceux échangés avec les dirigeants de la Troisième Internationale. Nous ne voulons pas nous arrêter plus longuement sur ces correspondances, qui, du côté russe, sont rédigées dans un ton que nos lecteurs connaissent suffisamment.

Les comptes pour 1920 et 21 figurent aussi dans ce rapport. Les recettes et les dépenses pour 1921 balancent par une somme de fl. 159,689.94.

Les cotisations figurent aux recettes par une somme de fl. 110,261.70, et dans le même chapitre, les traductions ont produit fl. 38,089.30. Aux dépenses, les traitements du personnel font une somme de fl. 84,073.48½, et les traductions qui sont faites en dehors du bureau fl. 11,253.15. On voit que pour les traductions, les recettes sont plus fortes que les dépenses.

Voici le tableau des cotisations payées par les différents pays en florins: Angleterre 73,075.61; France 8090.63; Allemagne 7500.—; Italie 6167.31; Belgique 3951.26; Suède 3283.63; Canada 2990; Hollande 2598.97; Espagne 2506.82; Suisse 2462.50; Danemark 2424.—; Norvège 1160.30; Tchécoslovaquie 640.11; Afrique du Sud 565.—; Pologne 200.—; Luxembourg 108.01; Autriche 21.62; Hongrie 14.63; Lettonie 1.30. Les pays suivants n'ont pas encore versé de cotisations pour 1921: Argentine, Bulgarie, Grèce et Pérou. Le paiement des cotisations est considérablement influencé par le change. C'est ainsi que la Suisse tient le dixième rang dans l'importance du montant versé, alors que d'après l'effectif elle n'occupe que la quinzième place.

En annexe au rapport, on remarque des résumés des procès-verbaux du conseil d'administration du B. I. T. et de l'activité des représentants ouvriers dans cette institution.

Il ressort de ce rapport que la F. S. I. se dépense énormément dans toutes les directions. L'absence d'une Internationale politique unifiée l'a obligé de s'occuper de beaucoup de questions qu'elle eut pu lui laisser traiter pour se vouer encore plus complètement aux problèmes syndicaux et économiques qui prennent à l'heure actuelle toujours plus d'importance. Espérons qu'un avenir prochain apportera dans le domaine politique aussi l'unité du prolétariat comme nous l'avons déjà réalisé par la Fédération syndicale internationale.



## Au sujet du problème des chômeurs

La question des chômeurs a été mise ces derniers mois quelque peu à l'arrière-plan ensuite d'une reprise plus forte de l'activité des professions du bâtiment et des travaux de l'agriculture, ainsi qu'ensuite d'une certaine amélioration du marché du travail de quelques branches d'industries.

Le rapport de l'Office fédéral du travail constate même une diminution appréciable du nombre des chômeurs. Il est vrai que l'office du travail ne voudrait pas que cette réduction soit considérée comme une reprise sensible des affaires, car, il ne peut pas être déterminé si le nombre des ouvriers occupés a augmenté de façon absolue ou quelle est l'importance des départs ou même des émigrations dans chaque branche d'industrie.

Nous ajoutons que le Département de l'économie